
Programme 2016



*Amicale des Anciens
de AEROSPATIALE
Etablissement des Mureaux*

*66, route de Verneuil
78130 Les Mureaux*



rando



Théâtre & Spectacles

Sorties & Voyages



Le mot du Président

Vous avez entre vos mains l'édition 2016 du programme des sorties et des voyages qui sont proposés par notre Amicale.

Il y en aura pour tous les goûts, des sorties culturelles, des spectacles de cabaret, de musique classique, de jazz, des activités plus sportives comme le concours de pétanque, la marche, chaque mois, la randonnée en juin, qui est jumelée avec une sortie culturelle, tout le monde y trouvera son compte.

Une nouveauté cette année, un concours de belote, en octobre, nul doute que cette nouvelle activité trouvera son rythme de croisière, comme l'ont fait en leur temps, le rallye, le concours de pétanque, le concert de musique classique, la sortie théâtre et le concert de jazz.

En ce qui concerne les voyages, 7 destinations vous sont proposées cette année, 2 en France (Marseille et les Santons de Provence), 3 en Europe (Rome, la Sicile et les Pays Baltes), 1 en Asie (L'Ouzbékistan) et 1 en Amérique du Sud (La Guyane).

La commission voyages a beaucoup travaillé cette année, comme l'année dernière et les années précédentes d'ailleurs, pour vous proposer un programme qui devrait satisfaire le plus grand nombre. Que ces bénévoles soient remerciés très sincèrement pour leur implication dans l'activité de notre Amicale et la réussite de leurs actions. Le nombre sans cesse grandissant des participants aux sorties et voyages est le plus grand témoignage de votre satisfaction et le meilleur de vos remerciements.

Merci à eux, merci à vous.

Amitiés à tous.

Luc CHEVAUCHERIE

COMPLEMENT D'INFORMATIONS

Rappels :

- En préalable à toute inscription aux voyages ou sorties, vous devez compléter votre bulletin d'adhésion à l'Amicale, remplir un chèque de 20 € par personne inscrite à l'ordre de l'AAA/MU et adresser l'ensemble à :

Liliane CAROFF
23, résidence le Jonquet
78740 VAUX SUR SEINE
Tel. 01 30 99 00 10

- **Pour les inscriptions aux voyages et aux sorties, vous devez envoyer, LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE, votre chèque à l'adresse indiquée sur la fiche même avant la date de clôture des inscriptions.**
- Pour chaque voyage ou sortie, un membre de la commission est désigné ; c'est auprès de lui que vous obtiendrez les informations complémentaires concernant ce voyage ou cette sortie.
- Pour les voyages avec présence d'un guide/accompagnateur, celui-ci aura en charge le règlement de tous les incidents qui pourront survenir pendant le voyage.
- En cas de surnombre, la commission appliquera l'article 3 du règlement intérieur, texte rappelé page suivante.
- Pour les voyages à l'étranger, vous devez disposer :
 - . pour certains pays, d'une carte d'identité en cours de validité.
 - . d'un passeport également en cours de validité,
 - . de la carte de sécurité sociale européenne pour les voyages en Europe ;

Ces contrôles sont de votre responsabilité.

Enfin, pour toute information veuillez contacter le responsable de votre sortie ou le responsable de la commission :

Luc CHEVAUCHERIE
41 rue Porte aux Saints
78200 MANTES LA JOLIE
Tel. 06 14 27 99 57

EXTRAITS DU REGLEMENT INTERIEUR

Article 3 – Voyages – sorties - spectacles

L'Amicale diffuse à diverses occasions des propositions de voyages, sorties et spectacles élaborées par la commission voyages. Elles sont approuvées par le président et présentées au Conseil d'Administration.

Les spectacles et les sorties qui demandent un délai de réponse très court, sont soumises uniquement au président.

Les inscriptions doivent être faites à l'aide des formulaires joints.

Les inscriptions sont acceptées uniquement pour les membres à jour de leur cotisation de l'année en cours.

Pour chaque proposition deux prix sont indiqués, celui des membres titulaires et celui des membres invités. Pour ces derniers, le prix annoncé correspond au montant des prestations.

Les sorties, spectacles, voyages sont classifiés en 4 catégories distinctes :

- **Catégorie 1** : spectacles, sorties d'une journée.
- **Catégorie 2** : voyages de 2 à 4 jours
- **Catégorie 3 et Catégorie 4** : Chaque année la commission voyages définit la classification (3 ou 4) en fonction de la durée du séjour et/ou de la distance, de la destination.

La catégorie dans laquelle chacun des voyages s'inscrit est précisée dans le catalogue.

Après examen de la situation dans la mesure où les finances de l'amicale le permettent et avec l'accord de la commission, l'Interlocuteur étudiera avec le voyageur les diverses possibilités de satisfaire toutes les demandes *.

EN CAS DE SURNOMBRE, les critères suivants sont appliqués :

1. Dans tous les cas, la priorité est donnée aux membres titulaires conformément à l'article 4 des statuts.

2. Les inscriptions parvenues hors délai ne sont pas prises en compte.

3. Pour la CATEGORIE 1 :

- Le classement sera établi en fonction de l'ordre d'arrivée

4. Pour les CATEGORIES 2, 3, et 4 :

- Les membres titulaires, qui n'ont pas effectué de voyages ou sorties de la **même catégorie** l'année passée sont prioritaires (ou n-2 si nécessaire).
- Les membres des commissions et membres du bureau auront un bonus dans la forme suivante : déduction d'un voyage de même catégorie dans l'année n-1.
- En cas d'égalité, il sera tenu compte en premier du nombre de jours du ou des voyages effectués dans la catégorie concernée avec n-2 si nécessaire.
- En dernier recours, il sera effectué un tirage au sort parmi les adhérents qui totaliseront dans la catégorie concernée avec n-2 si nécessaire du plus petit nombre de jours effectués.

- La liste officielle des participants retenus et en attente pour un voyage, sortie ou spectacle est arrêtée sur propositions des membres de la commission voyages et de son responsable. L'interlocuteur du voyage concerné se charge de prévenir dès que possible les membres non retenus et la trésorière leur retournera les chèques d'acomptes.

* Si un second voyage venait à être organisé pour les personnes non retenues après application des critères énoncés, ces dernières devront accepter des conditions financières éventuellement différentes de celles données dans le catalogue.



ATTENTION

**LES CHEQUES SERONT LIBELLES A L'ORDRE DE L'AAA/MU ET
SERONT ADRESSES AUX INTERLOCUTEURS DES SPECTACLES,
SORTIES OU VOYAGES DONT LE NOM ET L'ADRESSE FIGURENT
SUR LE BULLETIN D'INSCRIPTION**

MERCI

LA COMMISSION VOYAGES

Nota : **Ne pas oublier que le bulletin d'adhésion et le chèque correspondant sont à
envoyer à Liliane Caroff 23, résidence le Jonquet 78740 Vaux-sur-Seine.**

Rappel :

le Conseil d'Administration a voté, lors de sa réunion du 8/06/2010 le texte suivant :

Catastrophes naturelles

**En cas de problèmes comme ceux causés par le volcan Islandais, si le tour opérateur ne
prend pas en charge les frais d'hôtel et de restauration, ces frais resteraient à la charge de
l'adhérent. »**



Amicale des Anciens d'Aérospatiale les Mureaux

ADHESION 2016

Vous souhaitez vous inscrire où vous réinscrire à l'Amicale des Anciens pour l'année 2016
Adressez un chèque de **20 € euros par personne** à l'ordre de l' **AAA/MU** à la trésorière

Madame Liliane CAROFF - 23 résidence du Jonquet - 78740 VAUX SUR SEINE

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____ Etes vous retraité Aérospatiale ? _____

Conjoint(e) Nom : _____

Prénom : _____ Date de mariage : _____

Date de naissance : _____ Etes vous retraité Aérospatiale ? _____

Concubin(e) Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____ Etes vous retraité Aérospatiale ? _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Commune : _____

N° Tél Fixe : _____ Portable : _____

Immatriculation Voiture : _____

Adresse email : _____

* En cours d'année, pensez à nous avertir en cas de changement. Merci d'avance

Ce qu'il faut savoir pour ceux qui voyagent en EUROPE

La carte européenne d'assurance maladie



Nous qui voyageons avec notre Amicale, ou par nos propres moyens, nous devrions toujours avoir sur nous la carte européenne d'assurance maladie.

Elle nous permet de bénéficier d'une prise en charge des soins médicalement nécessaires, par l'institution d'assurance maladie du lieu de séjour. Elle facilite la prise en charge des soins en Europe lorsque nous nous déplaçons pour un séjour temporaire.

Elle est valable dans tous les pays de l'espace économique européen, ainsi qu'en Islande, au Liechtenstein, en Norvège et en Suisse. Il est donc vivement conseillé à nos adhérents qui se sont inscrits aux voyages en Europe de se munir de cette carte.

Cette carte individuelle et nominative, valable un an (ou 2 ans pour les nouvelles cartes), est totalement gratuite. Elle ne remplace pas la carte vitale, on ne peut l'utiliser en France. Ce n'est pas non plus un moyen de paiement.

Dispense d'avance de frais.

En cas de besoin de soins médicaux durant votre séjour, vous présenterez cette carte aux professionnels de santé, médecins, pharmaciens et **hôpitaux du service public**.

Selon le pays où vous séjournerez, vous bénéficierez de la dispense d'avance des frais médicaux (un ticket modérateur pourra cependant vous être demandé). Vous devrez conserver les prescriptions et factures relatives aux soins médicaux dont vous avez bénéficié. A votre retour en France, vous devrez présenter les justificatifs à votre organisme d'assurance maladie.

Vous devez demander votre carte à votre organisme de Sécurité Sociale, par téléphone au 3646, par internet (www.ameli.fr) ou directement à votre caisse. Aucun document particulier n'est à fournir.